

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 16 octobre 2017

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, CAPGRAS Marie-José, DELMAS Nicole et SCHOTTE Claire.
Mrs MONFRAIX Alain, SORROCHE Raphaël, Adjoints.
Mrs BOUBILA Yannick, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc, MILLET Valentin et PERES Albert.

Absents excusés : Madame Marie-Christine BOUVILLE a donné procuration à Monsieur PERES Albert
Monsieur CROS Gilbert a donné procuration à Monsieur LIONNET Marc

Secrétaire : Madame AUSTRUY Camille

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 18/09/2017,
- Retrait délibération n°37/2017,
- Suppression délibération N°31/2010 (clôtures) et 32/2010 (démolitions),
- Mise en concurrence contrat groupe assurance statutaire 2019/2022 avec le CDG31,
- Indemnités de conseils changement de percepteur,
- Prix de vente dalles terre cuite,
- Convention opération « ampoules LED »,
- Diagnostic éclairage public : programme,
- Convention d'engagement de signature TEP-CV, certificat économie d'énergie,
- Ecole : Rythmes scolaires,
- Points divers.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18/09/2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I – Retrait délibération n°37/2017.

Madame le Maire a été informée par la Préfecture que la délibération portant sur la verbalisation en matière de dépôt sauvage d'ordures doit être retirée, car seul le maire est compétent au titre de ses pouvoirs de police pour règlementer par un arrêté le dépôt de déchets sur le territoire communal.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – Suppression des délibérations N°31/2010 (clôtures) et 32/2010 (démolitions).

Dans sa séance du 20 septembre 2010, le conseil municipal avait délibéré sur l'obligation de déclaration préalable lors d'édification de clôtures et de permis de démolir. Lors de l'élaboration de notre PLU, ces demandes ont été supprimées.

Il convient donc d'annuler ces délibérations afin d'être en conformité avec le document d'urbanisme.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Mise en concurrence contrat groupe assurance statutaire 2019/2022 avec le CDG31.

Le centre de gestion nous propose de participer au lancement d'un appel à projet sur les assurances statutaires. Cette participation gratuite est proposée à la Commune sans obligation pour elle de retenir le lauréat choisi par le Centre de gestion.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – Indemnités de conseils - changement de percepteur.

Comme à chaque changement de percepteur, il convient de délibérer sur une nouvelle convention l'autorisant notamment à engager des procédures si nécessaire. Notre nouveau percepteur nous propose également de porter son indemnité de conseil au taux maximum de 100% pour la durée du mandat.

Compte tenu des restrictions budgétaires en cours et à venir, après discussion, les élus préfèrent que celle-ci soit fixée chaque année par délibération indépendante.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

V- Prix de vente dalles terre cuite.

Lors de la rénovation de la Mairie, les dalles en terre cuite posées à sec ont été récupérées par nos soins. Des demandes d'achat s'étant faites connaître il est proposé d'en fixer le prix de vente. Après discussion sont arrêtées les prix suivants :

- 15 € pour les dalles de 21 x 21
- 18 € pour celles de 27 x 27

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VI- Convention opération « ampoules LED ».

Le Sicoval ayant été reconnu lauréat à l'appel à projet valorisant les actions en faveur de la transition énergétique, notre commune peut bénéficier de la distribution gratuite de lampes LED au bénéfice des familles en difficulté, soit 28 duos d'ampoules pour Belberaud.

Une convention est nécessaire afin de pouvoir adhérer à cette opération.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VII – Diagnostic du SDEHG sur l'éclairage public.

Madame le maire rappelle aux élus les aides conséquentes apportée par le SDEHG aux communes sur la rénovation des réseaux d'éclairage public, soit une subvention de 80%. Une première tranche à ce jour terminée a été réalisée sur le lotissement Cantemerle.

L'état des lieux de notre parc communal est le suivant : 26% de neuf, 24 % de bon, 5% de moyen et 45% de vétuste.

La reprise de la totalité restante de l'éclairage public de la commune est estimée à 82 347 euros (part communale). La réalisation de ces rénovations concerne 210 points lumineux sur 275.

La simulation effectuée par le SDEHG montre que le gain financier représentera 7033 € par an, soit plus de 45% de notre consommation totale actuelle. Le financement par l'emprunt proposé est d'une annuité de 8235 € sur 12 ans.

Une autre proposition du SDEHG concerne la pose d'une borne de recharge de véhicules électriques dont la part de financement communal serait de 15 % du HT soit 1700 euros, le SDEHG participant à hauteur de 35% et l'ADEME de 50%.

Compte tenu des conditions financières proposées par le SDEHG et de l'intérêt environnement, il est proposé de se positionner sur la totalité des rénovations de l'éclairage public et sur la pose d'une borne électrique.

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représentés

VIII – Convention d'engagement de signature TEP-CV, certificats économie d'énergie bonifiés.

Le Sicoval étant labellisé territoire à énergie positive, a été présenté en conférence des maires la possibilité de bénéficier de certificats d'économie d'énergie bonifiés donnant droit à des subvention pouvant aller jusqu'à 80% du montant des travaux.

Pour cela un dossier de demande avec convention doit être déposé auprès du Sicoval avant le 6 novembre 2017. Une réponse nous sera communiquée début décembre.

Des travaux mentionnés dans le diagnostic énergétique de l'école communale pourraient être pris en compte. Les travaux doivent être autant que possible terminés avant l'été. Il est proposé de déposer un dossier portant sur le changement des menuiseries et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Sicoval.

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représentés

IX – Maîtrise d'œuvre travaux école.

Il est également proposé de prendre le bureau d'étude ayant fait le diagnostic de l'école comme maître d'œuvre, en mission totale suivant le devis proposé d'un montant de 22 500 euros compte tenu de sa compétence et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représentés

XI - Ecole : Nouvelle modalité d'organisation du temps scolaires.

Actuellement le temps scolaire des enfants de l'école « Le Petit Prince » fonctionne sur 4 jours et demi par semaine avec un programme éducatif du territoire (PEDT).

Par décret du 27 juin 2017, il est possible d'opter pour 8 demi-journées. Sont donc possible 4 choix :

- 4 jours et demi avec PEDT
- 4 jours et demi sans PEDT
- 4 avec PEDT
- 4 sans PEDT

L'aide financière « fond et soutien » et le taux d'encadrement des enfants demandé varie en fonction de la solution retenue.

Lors de la réunion des mairies à laquelle participaient Monsieur Caillaut, inspecteur d'académie et les inspecteurs de circonscription dont Monsieur Chardonnet, le président du Sicoval a déjà indiqué qu'il n'est pas prévu de mettre en place un accueil ALSH le mercredi matin.

Après discussion, après prise en compte du personnel titularisé sur l'encadrement et du fait que les enfants sont plus attentifs le matin, les élus souhaitent conserver le rythme actuel, soit 4 jours et demi avec PEDT pour la semaine scolaire.

La délibération est voté à l'unanimité des présents ou représentés

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

- Madame le maire informe les élus de l'arrivée du nouveau capitaine de gendarmerie de Saint Orens, Monsieur Lapeyronie. Il a participé à l'exercice d'évacuation de l'école. Il lui a été demandé de mettre en place la procédure voisins vigilants.
- Transports Sicoval - Schéma des pistes cyclables : Tony SCHOTTE et Bertrand FOUCHER sont les référents nommés sur ce projet.
- Lors du contrôle par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le capitaine Rocher nous a alerté sur le fait que la convention de location ne comportait pas de détail sur la sécurité. Un nouveau modèle sera proposé prochainement au conseil pour validation.
- Information est faite aux élus du démarrage prochain des deux dernières opérations accordées, soit en face l'ancienne mairie et en face l'école.
- Vœux de la Mairie aux forces vives le 12 janvier 2018 avec invitation des nouveaux habitants.